

PROCES VERBAL
Séance du 17/05/2016

L'an 2016, le 17 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de COUDERT Didier Maire

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, NOURRY Catherine, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude

Excusés : LE FUR Jean-Michel (pouvoir à Mr ARNOULT), Mme BOUCHER Joëlle,

Secrétaire de séance : Mme RAMOND Françoise

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 16

Date de la convocation : 11/05/2016

Date d'affichage : 12/05/2016

2016-05-06 : Répartition de la contribution demandée par le CGD 41 suite à la dissolution du SMISS

Lors du conseil syndical du 10 mars 2016 le SIVOS a proposé la répartition suivante concernant la répartition de la contribution demandée par le CDG 41 suite à la dissolution du SMISS.

Après attache auprès du CDG 41, le président indique que la répartition des contributions concernant le paiement du salaire d'un éducateur sportif non reclassé après la dissolution du SMISS, indique que les modalités de transfert entre les communes doivent être prévues dans l'arrêté de dissolution du SIVOS.

Dans l'arrêté de dissolution du SMISS N°2011314-0016 du 10 novembre 2011, la répartition des sommes dues était basée sur le nombre d'heures utilisées par chaque commune pour l'année scolaire 2009-2010. La contribution du SIVOS était fixée à 13,40 % du total des charges ce qui représente depuis janvier 2016 une contribution de 349 € par mois.

Le Maire propose de retenir la proposition faite par le SIVOS, c'est-à-dire le nombre d'élèves scolarisés en classes élémentaires pour l'année scolaire 2009-2010, pour la répartition des charges entre les communes.

Cette proposition donnerait la répartition suivante :

Communes	Nombre élèves en élémentaire	Pourcentage
Les Montils	132	43,57%
Candé sur Beuvron	105	34,65%
Monthou sur Bièvre	60	19,80%
Valaire	6	1,98%
	303	100%

Décision :

Après délibération le conseil décide à l'unanimité de retenir cette proposition, et accepte que la contribution de la commune à hauteur de 43,57% concernant les charges salariales de l'éducateur sportif pris en charge par le CDG 41 soit inscrite au budget de fonctionnement de la commune à partir de septembre 2016.

2016-05-07 : Objet de la délibération : Répartition des personnels entre les communes

Le conseil syndical du SIVOS du 24 Mars 2016 a décidé la répartition du personnel du SIVOS entre les communes de la manière suivante :

Commune de Les Montils

SIVOS				AFFECTATION		
NOM	PRENOM	GRADE ET CLASSE	ARRETE h/35 ^{ème}	POSTE ET LIEU	GRADE ET CLASSE	ARRETE h/35 ^{ème}
FONTAINE	Chantal	ASEM - 1 ^{ère}	29,42	Identiques	ASEM - 1 ^{ère}	29,42
HAMELIN	Brigitte	Adj Tech - 2 ^{ème}	25	Identiques	Adj Tech - 2 ^{ème}	28
THOMAS	Corinne	Adj Tech - 2 ^{ème}	25	poste identique et lieu différent	Adj Tech - 2 ^{ème}	25
DURAND	Bernadette	Adj Tech - 2 ^{ème}	28	Identiques	Adj Tech - 2 ^{ème}	28
CALLE	Colette	Adj Tech - 2 ^{ème}	16,45	Identiques	Adj Tech - 2 ^{ème}	16,45
BLANC	Jacqueline	Adj Tech - 2 ^{ème}	12,87	Identiques	Adj Tech - 2 ^{ème}	11,46
BONNEAU	Nicole	Adj Tech - 2 ^{ème}	6,25	Identiques	Adj Tech - 2 ^{ème}	6,25

Commune de Candé sur Beuvron

SIVOS				AFFECTATION		
NOM	PRENOM	GRADE ET CLASSE	ARRETE h/35 ^{ème}	POSTE ET LIEU	GRADE ET CLASSE	ARRETE h/35 ^{ème}
HAYET	Martine	ASEM - 1 ^{ère}	28	Poste identique lieu différent	ASEM - 1 ^{ère}	28
REPINCAY	Nathalie	Adj Tech - 2 ^{ème}	28	Identiques	Adj Tech - 2 ^{ème}	28
MARTZOLF F	Françoise	Adj Tech - 2 ^{ème}	19	Identiques	Adj Tech - 2 ^{ème}	19

Commune de Monthou sur Bièvre

SIVOS				AFFECTATION		
NOM	PRENOM	GRADE ET CLASSE	ARRETE h/35 ^{ème}	POSTE ET LIEU	GRADE ET CLASSE	ARRETE h/35 ^{ème}
AUBIN	Christine	Adj Tech - 2 ^{ème}	25	Poste identique	Adj tech - 2 ^{ème}	29,66
DEFAYOLLE	Catherine	Adj tech - 1 ^{ère}	30,96	Identiques	Adj tech - 1 ^{ère}	29,70

Décision :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la répartition du personnel décidée par le conseil syndical du SIVOS du 24 mars 2016.

2016-05-08 : Répartition du matériel entre les communes

Le conseil syndical du 28 avril 2016 a validé les propositions de la commission matérielle qui s'est réunie à plusieurs reprises afin de préparer, réaliser et analyser l'inventaire physique du SIVOS.

Les propositions retenues sont les suivantes :

Pour le mobilier scolaire :

Retenir les bases posées par le conseil syndical du 24 mars à savoir transférer les classes avec tout ce qu'elles contiennent sauf les tables des classes élémentaires qui sont identiques partout et réglables en hauteur.

Ce principe implique que :

- **Candé sur Beuvron** récupère une classe de CP (Chaises + tout matériel contenu dans la classe) et une classe de maternelle en totalité et redonne deux classes élémentaires (chaises + tout matériel contenu dans la classe)
- **Monthou sur Bièvre** récupère une classe de maternelle en totalité y compris chariot et table ou bureau de travail de l'ATSEM,
- **Les Montils** récupère deux classes élémentaires provenant de Candé sur Beuvron et libère deux classes maternelles à destination de Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre.

Pour le matériel pédagogique et divers : livres scolaires, méthodes de travail, jeux éducatifs, livres bibliothèque, peinture etc...

Il est apparu nécessaire :

- de demander aux directeurs d'école de finaliser l'inventaire de ce qu'ils possèdent, de ce qu'ils prévoient de garder comptetenu du nombre d'élèves par niveau qu'ils accueilleront dans leur école, de ce qu'ils peuvent céder et de ce qui risque de leur manquer pour la rentrée de septembre 2016 ;
- d'organiser une réunion avec les directeurs d'école pour définir les modalités de répartition de ces matériels entre les écoles.

Répartition des matériels figurant dans le tableau ci-dessous:

Nature du matériel	Règle (1)	Observations	Localisation
Lits et couvertures de maternelle	Rapport 3-2-1	Ajustement possible en fonction de l'évolution des effectifs	ECM Les Montils
Vélos-draisiennes-trottinettes	Rapport 3-2-1	idem	ECM Les Montils
Tables et chaises de cantine pour PS	Rapport 3-2-1	Idem	Cantine Les Montils
Autres matériels de cantine	A laisser sur place		Chaque site
Serviettes pour les PS de maternelle	Rapport 3-2-1		Cantine Les Montils
Matériel ALP	Maintien de l'existant	Compléter Tables et chaises en fonction des besoins	Stock sur site
Matériel de motricité	Rapport 3-2-1	Ajustement possible en fonction de l'évolution des effectifs	ECM Les Montils

(1) Ce rapport 3-2-1 correspond au nombre de classes de maternelle existant en septembre 2016 par commune : Les Montils (3) Candé sur Beuvron (2) Monthou sur Bièvre (1).

Les membres de la Commission matériel se proposent, à partir de l'inventaire physique, de voir si d'autres matériels peuvent être répartis en fonction des classes:

- Vidéo-projecteurs
- Radios et/ou lecteurs de CD
- Appareils photos
- Autres à définir

Décision :

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de valider la décision du conseil syndical du SIVOS en date du 28 avril 2016.

2016-05-09 : Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur le maire expose les conditions proposées pour ce prêt par de la caisse des dépôts et consignations concernant la réhabilitation des écoles élémentaire et maternelle.

Décision :

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des conditions financières proposées par la caisse des dépôts et consignations décide avec 16 votes pour et une abstention (Mme Vrillon) :

- de souscrire un prêt de 440 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations avec les conditions suivantes : Taux fixe de 0 %, périodicité annuelle, sur une durée de 20 ans.
- autorise le maire à signer le contrat de prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures.